



AVIS DE DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT
OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS S2M A L'INITIATIVE DES SOCIETES
MEDTECH SA ET MILLENNIUM VENTURES SARL

Conformément à l'article 28 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que les sociétés Medtech SA et Millennium Ventures SARL, agissant de concert au sens de l'article 10 de la Loi 26-03 précitée, ont déposé auprès de l'AMMC un projet d'offre publique d'achat visant les actions S2M.

En conséquence de ce dépôt, l'AMMC a demandé à la Bourse de Casablanca de suspendre la cotation des actions S2M.

Ce projet d'offre publique d'achat a été déposé suite à l'acquisition supplémentaire par les sociétés Medtech SA et Millennium Ventures SARL de 8,4% du capital social et des droits de vote de S2M, franchissant ainsi le seuil de 40% des droits de vote de S2M.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi précitée, l'AMMC dispose de 15 jours de bourse pour examiner la recevabilité de ce projet. Ce délai est suspendu par les demandes d'informations et de justifications par l'AMMC.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions seront publiées dans un avis de recevabilité.

La publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

Rabat, le 29/05/2020

CONTACT AMMC :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : OperationsFinancieres@ammc.ma

DO/EM/06/2020